

# Calendrier Pollinique

Grenoble, Roussillon, Clermont-Ferrand

Année 2016

---



**Auteur : Fabrice FINET**

Diffusion : Mars 2017

---

Siège social :  
3 allée des Sorbiers 69500 BRON  
Tel. 09 72 26 48 90  
[contact@atmo-aura.fr](mailto:contact@atmo-aura.fr)

# Conditions de diffusion

Dans le cadre de la réforme des régions introduite par la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe du 16 juillet 2015), les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air de l'Auvergne (ATMO Auvergne) et de Rhône-Alpes (Air Rhône-Alpes) ont fusionné le 1er juillet 2016 pour former Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est une association de type « loi 1901 » agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (décret 98-361 du 6 mai 1998) au même titre que l'ensemble des structures chargées de la surveillance de la qualité de l'air, formant le réseau national ATMO.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux.

A ce titre, les rapports d'études sont librement disponibles sur les sites [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr) et <http://www.atmoauvergne.asso.fr/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Toute utilisation partielle ou totale de ce document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit faire référence à l'observatoire dans les termes suivants : © **Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (2017) Calendrier Pollinique 2016.**

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

- depuis le [formulaire de contact](#)
- par mail : [contact@atmo-aura.fr](mailto:contact@atmo-aura.fr)
- par téléphone : 09 72 26 48 90

## Mission d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre du Réseau national RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique), Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a pour mission de réaliser les prélèvements, le comptage et l'identification des grains de pollens des sites de Grenoble, de Roussillon et de Clermont Ferrand. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est aussi responsable de la maintenance et du suivi des capteurs de pollens associés.

*Capteur de pollens du site de Grenoble  
(44 avenue Marcellin Berthelot - GRENOBLE)  
Prélèvement à une hauteur de 20 m du sol*



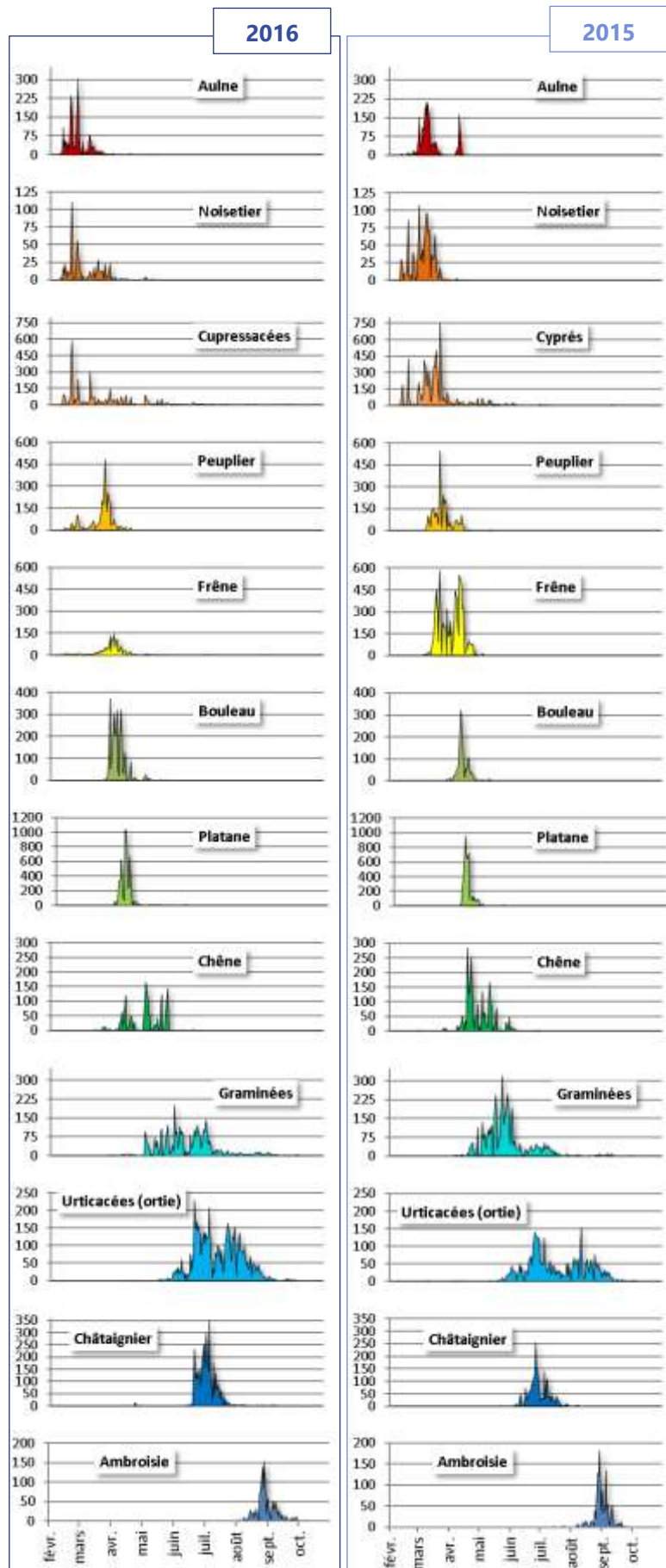
*Capteur de pollens du site de Roussillon  
(Clinique St Charles - Rue Fernand Léger - ROUSSILLON)  
Prélèvement à une hauteur de 20 m du sol*



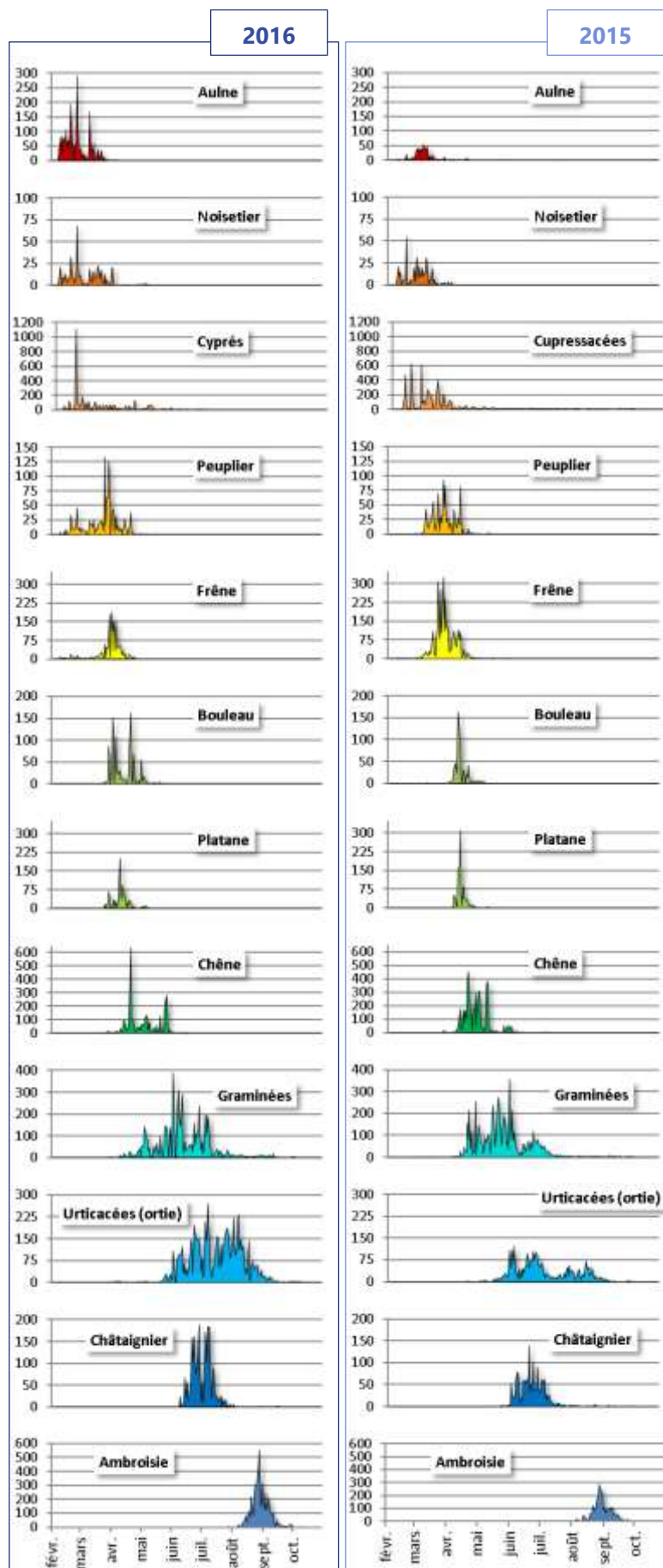
*Capteur de pollens du site de Clermont-Ferrand  
(Hôpital CHU Gabriel MONTPIED - 58, Rue Montalembert - CLERMONT-FERRAND)  
Prélèvement à une hauteur de 30 m du sol*



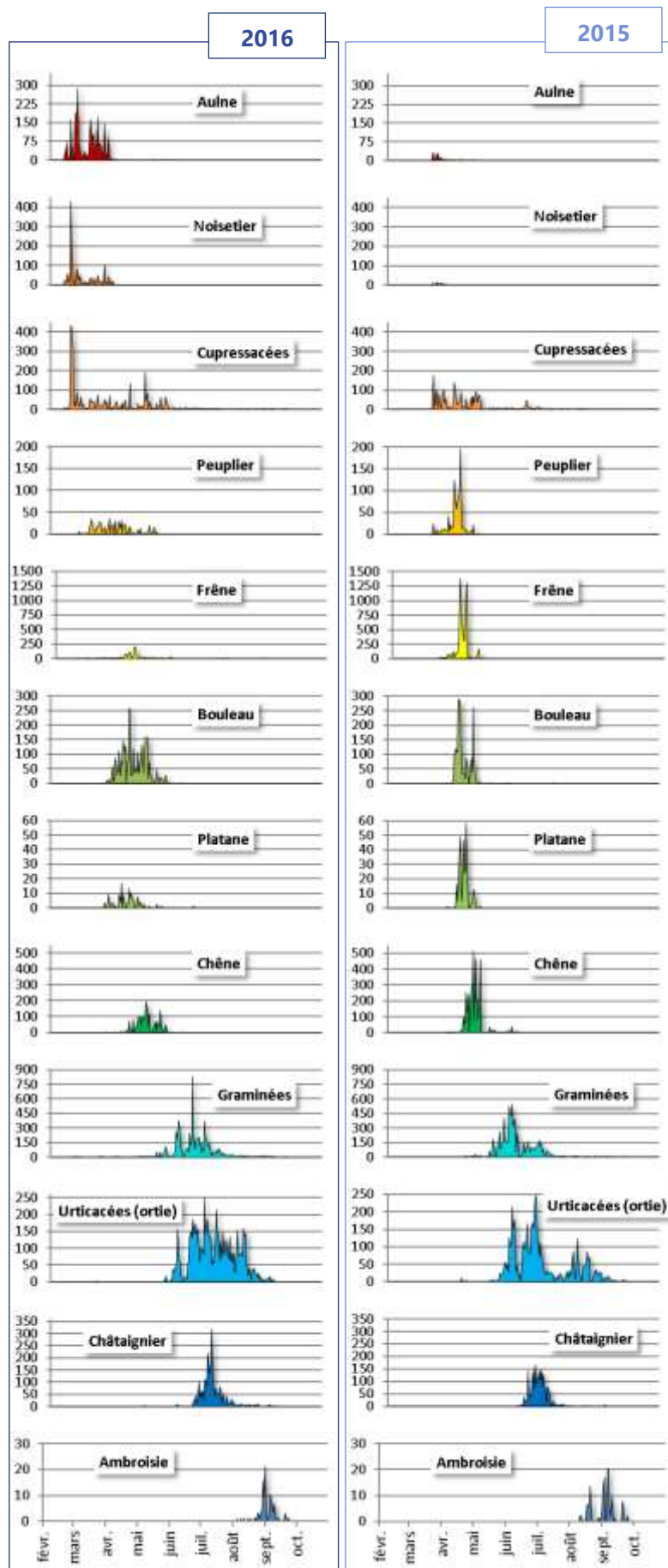
# Calendrier Pollinique Grenoble 2016



# Calendrier Pollinique Roussillon 2016



# Calendrier Pollinique Clermont Ferrand 2016



En 2015, les comptages n'ont débuté qu'à partir du 18 mars, ce qui explique les différences constatées sur les nombres de grains mesurés pour les pollens d'aulne, de noisetier et de cyprès.